



**Le 1er Octobre,
le 8 Octobre, Gagnons contre
la Loi «Santé» !**

TOUR DE VIS SUR LA SANTE !

Faire passer le déficit de la Sécurité sociale sous "la barre symbolique" des 10 milliards d'euros en 2016, soit trois milliards de moins qu'en 2015.

C'est l'objectif que s'est fixé le gouvernement, qui a dévoilé le 24 septembre ses pistes d'économies. Si la branche vieillesse est en relative bonne forme, ce n'est pas le cas de **l'assurance maladie qui va devoir encore une fois avaler une potion (très) amère.**

Le déficit devrait être de "9,7 milliards d'euros en 2016", a déclaré le ministre du Budget Christian Eckert, en présentant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), avec la ministre de la Santé.

Ces prévisions portent sur le régime général (maladie, vieillesse, famille, accident du travail) et le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

En 2015, ce déficit cumulé doit atteindre 12,8 milliards d'euros, soit 400 millions de moins qu'en 2014, d'après les dernières prévisions de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Le régime de retraites reprendra lui des couleurs dès 2016, se retrouvant "en léger excédent" (500 millions d'euros) pour "la première fois depuis 2004", a confirmé la Ministre de la santé.

Mais le trou de l'assurance maladie continue d'inquiéter: -7,5 milliards en 2015 après -6,5 milliards en 2014.

Assurance maladie : une progression des dépenses limitée à 1,75 % en 2016

Le gouvernement a donc resserré la vis pour l'année prochaine, limitant la progression des dépenses à 1,75 % (contre 2,1 % en 2015), alors que la tendance est de 3,6 %...

Concrètement, ce sont 3,4 milliards d'euros d'économies, contre 3,3 milliards en 2015 et 2,4 milliards en 2013 et 2012 que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) prévoit : 690 millions d'euros d'économies à l'hôpital, plus d'un milliard d'économies grâce à une baisse des prix des médicaments et au développement des génériques et encore plus d'1,2 milliard d'euros d'économies prévues en encadrant davantage les actes des praticiens, via « la pertinence et le bon usage des soins ».

L'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) est ainsi fixé à 185,2 milliards d'euros en 2016, selon les orientations 2016 présentées jeudi par les ministres en charge du dossier à l'issue d'une réunion de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

La Ministre de la Santé a détaillé les "quatre axes structurants" de la "maîtrise des dépenses", à savoir la "lutte contre les actes inutiles et redondants", le développement des génériques, l'efficacité des dépenses hospitalières et le "virage ambulatoire". Une opération sur deux doit être réalisée en ambulatoire (sans hospitalisation de nuit) d'ici à 2016, un objectif "en passe d'être atteint".

Le détail des économies prévues sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie)

Efficacité de la dépense hospitalière (690 millions d'euros)

- optimisation des dépenses des établissements: 65 millions d'euros
- optimisation des achats et fonctions logistiques: 420 millions
- liste en sus (dont radiations partielles): 205 millions

Virage ambulatoire et adéquation de la prise en charge en établissement (465 millions d'euros)

- développement de la chirurgie ambulatoire: 160 millions d'euros
- réduction des inadéquations hospitalières: 145 millions
- rééquilibrage de la contribution de l'ONDAM à l'objectif global des dépenses (OGD): 160 millions

Produits de santé et promotion des génériques (1045 millions d'euros)

- baisses de prix de médicaments: 550 millions d'euros
- promotion et développement des génériques: 395 millions
- tarifs des dispositifs médicaux: 70 millions
- biosimilaires: 30 millions

Pertinence et bon usage des soins (1210 millions d'euros)

- baisse des tarifs des professionnels de santé libéraux: 125 millions
- actions de maîtrise des volumes et de la structure de prescription des médicaments: 400 millions
- lutte contre les iatrogénies médicamenteuses: 100 millions
- maîtrise médicalisée des prescriptions hors médicament: 315 millions
- réforme des cotisations des professionnels de santé: 270 millions

Source Actusoins, internet, CGT

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !